

CAP D'AIL HOTEL LA VOILE BLANCHE



PERMIS DE CONSTRUIRE 02

OBJET

PCA1-4 NOTE ACOUSTIQUE

ÉCHELLE	DATE DE LIVRAISON	DESSINÉ	VÉRIFICATION
	15/11/2022		
N° PROJET	NOM DE FICHER		
#696			1:1
CODE DE LIVRAISON	MODIFICATION		
	1		3
	2		4

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

SCCV

La Voile Blanche Cap d'ail

273 Avenue des Carbousiers
06230 Villefranche-sur-mer

MAÎTRISE D'OEUVRE :

ARCHITECTE MANDATAIRE

FUKSAS

85 Rue du Temple
F-75003 Paris
Tél : 01.44.61.83.83
Fax : 01.44.61.83.89
E-mail : secretariat@fukas.fr

FUKSAS



ALTANA Promotion

FOND IMMO

GEOMETRE	RELIEF NIMES	BET CFO/CFA	M.I.P.	PAYSAGISTE	GRUPPO GIARDINI
BET ETUDE SOL	ANTEA	BET ACOUSTIQUE	MARSHALL DAY	BET HYDROGEOLOGIQUE	TINEETUDE INGENIERE
BET STRUCTURE	EDS	BET SSI	M.I.P.	BUREAU CONTROLE TECHNIQUE	APAVE
BET ETUDE THERMIQUE	M.I.P.	BET VRD	CTH	COORDINATEUR SPS	APAVE
BET ETUDE FLUIDES	M.I.P.	BET CUISINE	IR2C	AMO HQE	SOCOTEC

Marshall Day Acoustics est maître d'œuvre acoustique du projet de construction de l'hôtel 5* La Voile Blanche à Cap d'Ail et assiste la maîtrise d'ouvrage depuis l'élaboration du programme acoustique du projet.

Les objectifs acoustiques et vibratoires du projet couvrent l'ensemble des thématiques suivantes : isolements aux bruits aériens extérieurs et intérieurs, niveaux de bruits d'impacts et qualité de l'acoustique interne des locaux du projet, niveaux de bruits et de vibrations des équipements techniques en intérieur et en extérieur. Ces objectifs sont généralement plus contraignants que la réglementation applicable et sont compatibles avec une certification BREEAM envisagée au niveau Excellent, c'est-à-dire l'obtention d'un crédit pour la cible Pol05 (Réduction de la pollution sonore), et de deux crédits pour la cible Hea05 (Performance acoustique).

À ce stade des études, la protection du voisinage a fait l'objet d'une attention particulière : Des mesures de niveaux de bruit résiduel ont été réalisées par Marshall Day Acoustics en deux points sur la parcelle. Les traitements acoustiques des équipements techniques les plus bruyants ont été prédimensionnés, en adéquation avec la réglementation. Ces mesures in situ ont également permis de dimensionner les façades du projet en tenant compte des nuisances sonores extérieures.